

# GCSMS RéHPsy

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale



# LIVRET D'ACCUEIL

# **SOMMAIRE**

## **I. Le RéHPsy**

A qui s'adresse-t-il ?  
Que peut-il apporter ?  
De quelles façons ?

## **II. Usagers et informations**

Comment devient-on usager du RéHPsy ?

## **III. Les prestations**

Evaluation/Préconisations et suivi du plan d'aide  
Stage  
Education thérapeutique

## **IV. Les membres du RéHPsy**

La place des familles  
Les représentants des usagers

# **I. Le RéHPsy**

Le RéHPsy est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Créé en 2002, il fédère des structures sanitaires, médico-sociales et sociales ainsi que des Groupements d'Entraide Mutuels (GEM), une association de représentants de familles (UNAFAM 38) et des médecins psychiatres libéraux.

## **A qui s'adresse-t-il ?**

Toute personne, adulte, rencontrant des difficultés, du fait d'une maladie mentale, dans son parcours de vie sur des questions telles que le logement, le travail, les relations sociales, les loisirs, les soins (etc.) peut interpeller le RéHPsy.

## **Que peut-il apporter ?**

Les objectifs sont :

- ⇒ de faciliter les parcours de soin, d'insertion sociale, et/ou professionnelle des personnes en situation de handicap psychique.
- ⇒ de proposer des projets continus et coordonnés avec l'ensemble des intervenants (médecin, assistante sociale, conseillère d'insertion, structure d'accueil, services d'accompagnement, etc.)
- ⇒ d'identifier les besoins non couverts, les faire reconnaître auprès des pouvoirs publics, et promouvoir la reconnaissance du handicap psychique

## **De quelle façon ?**

L'accompagnement proposé par le RéHPsy est le suivant :

- ⇒ Temps d'évaluation, avec vous, de vos besoins en concertation avec les personnes qui vous aident, vous soutiennent et vous

accompagnent déjà (médecin psychiatre, assistante sociale, psychologue, famille, etc.)

- ⇒ Construction ensemble d'un projet réaliste qui vous convienne (Plan Personnalisé de Santé ou PPS)
- ⇒ Accompagnement dans la réalisation de ce projet en coordonnant les actions des professionnels qui vous aident
- ⇒ Proposition d'autres prestations (par exemple un stage dans une structure ou des séances d'éducation thérapeutique) si nécessaire.

## **II. Usagers et Information**

### **L'utilisateur du RéHPsy**

- ⇒ reçoit ce livret d'accueil de présentation du RéHPsy.
- ⇒ est informé qu'il a accès aux données le concernant tout au long de son parcours sur demande déposée auprès de l'équipe de coordination.
- ⇒ peut interpeller à tout moment les professionnels du RéHPsy sur sa situation.

### **Comment devient-on usager du RéHPsy?**

Lorsque vous bénéficiez d'une prestation du RéHPsy (voir liste des prestations page suivante), vous signez un formulaire de demande d'intervention : vous devenez alors usager du RéHPsy.

### **Vous n'êtes plus usager du RéHPsy quand :**

- La ou les prestations dont vous bénéficiez sont terminées.
- Vous demandez l'arrêt de votre prise en charge

Dans les deux cas, vous recevez un courrier **de fin de prise en charge**

### **III. Les prestations**

#### **Evaluation / projet**

Après que vous ayez été reçu(e) par le médecin psychiatre ou un Référent de Parcours du RéHPSy lors d'entretiens individuels, les personnes ressources de l'ESEHP (Equipe Spécialisée d'Évaluation du Handicap Psychique) vous proposeront une évaluation pluridisciplinaire pour vous aider à construire un projet de vie adapté à votre situation.

#### **Suivi du Plan Personnalisé de Santé et des stages**

Le Référent de Parcours du RéHPSy vous accompagnera dans la réalisation de votre projet individuel en complément des professionnels qui vous entourent.

Ce professionnel est chargé de vérifier la « bonne marche » de votre projet (passage de chaque étape, recherche et remontée des difficultés, médiation, mobilisation des professionnels pour vous aider à prévenir toute rupture dans votre parcours si besoin).

#### **Stage**

Pour avancer dans votre projet, il peut vous être proposé de faire un stage dans une structure adhérente au RéHPSy (travail, hébergement, loisirs, activités...).

#### **Education thérapeutique**

Au cours de séances collectives et/ou individuelles, vous échangerez avec des professionnels autour de votre maladie et des traitements que vous prenez. Votre entourage peut aussi, s'il le désire, participer à un cycle d'éducation thérapeutique réservé aux familles et proches.

## **IV. Les membres du RéHPsy**

### **Les membres du RéHPsy**

*Les membres institutionnels du RéHPsy adhèrent :*

- ⇒ en signant un document d'adhésion
- ⇒ en signant la charte (à votre disposition)
- ⇒ en acquittant une cotisation annuelle

*Les professionnels de santé s'engagent dans le parcours de soin*

- ⇒ en signant la charte.

*Tous les membres du RéHPsy*

- ⇒ respectent la confidentialité des informations concernant les usagers.

### **La place des familles**

Les familles sont représentées au sein des instances du RéHPsy.

L'observatoire que constituent les accueils départementaux de l'UNAFAM 38 leur permet de déposer au RéHPsy le témoignage de leur vécu avec les usagers. Leurs propositions sont intégrées aux réflexions menées par le RéHPsy dans la construction des outils, des prestations et dans la mise en place des actions en direction des usagers.

### **Représentation des usagers au sein du RéHPsy**

Une place est réservée à un représentant d'une association d'usagers au comité de pilotage du RéHPsy afin de permettre de développer des actions adaptées aux besoins exprimés.

Une équipe de professionnels à votre écoute et disponible pour tout complément d'informations :

**M. Julien GOBBO**

Coordinateur

**Mme Patricia JUAREZ**

Assistante médico-administrative de coordination territoriale

**Mme Angélique PEREZ**

Assistante médico-administrative de coordination

**Dr Elisabeth GIRAUD BARO**

Psychiatre coordinateur

**Dr Patrick GLATIGNY**

Psychiatre coordinateur

**Mme Belinda BLAISE**

Case manager / Référente de parcours

**Mme Anne NGAKUI**

Case manager / Référente de parcours

**Mme Camille DASYLVA**

Case manager / Référente de parcours

**Mme Suzanne DUBOIS**

Case manager / Référente de parcours

**Mme Anaïs SARTEUR**

Psychologue, neuropsychologue

**Mme Elodie MAJOLET-JAUFFRET**

Psychologue, neuropsychologue

**Mme Emilie KOANG**

Case manager / Référente de parcours

**Mme Claire –Cécile PERIER**

Chargée d'accompagnement en emploi

## Pour nous joindre

### Isère

La coordination générale est située :

## GCSMS RéHPsy

*Au CASM (Centre Ambulatoire de Santé Mentale)*

8, Place du Conseil National de la Résistance - 38400 St Martin d'Hères

 : 04 56 58 84 30

 : [contact@rehpsy.fr](mailto:contact@rehpsy.fr)

*Sur le « Nord Isère » à l'Isle D'Abeau :*

 : 04 56 58 84 29

 : [contact@rehpsy.fr](mailto:contact@rehpsy.fr)

### Drôme

La Coordination locale à Valence:

 : 04 26 50 55 76

 : [contact26@rehpsy.fr](mailto:contact26@rehpsy.fr)

45, avenue Victor Hugo - 26000 Valence

### Savoie

La Coordination locale à Bassens :

 : 04 56 58 84 29

 : [contact73@rehpsy.fr](mailto:contact73@rehpsy.fr)

### Haute Savoie

La Coordination locale à la Roche sur Foron:

 : 04 56 58 84 29

 : [contact74@rehpsy.fr](mailto:contact74@rehpsy.fr)

Un site Internet est à votre disposition : [www.rehpsy.fr](http://www.rehpsy.fr)